



PAR COURRIEL

Le 3 janvier 2025

N/Réf. : 28236

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 décembre 2024, telle que reformulée le 3 décembre dernier et visant à obtenir :

1. *Le montant du budget alloué par le MIFI au MEQ pour la francisation dans son réseau de CEA (et non en entreprise) pour 2023-2024, et pour 2024-2025;*
2. *Le taux de succès des cours de francisation donnés dans le réseau du MIFI de façon granulaire: dans les universités, dans les cégeps, et dans les OBNL.*
3. *Le nombre de dossiers en attente sur Francisation Québec en date du 1er décembre 2024 et ce, dans le détail, pour chaque région administrative;*
4. *Rapport d'évaluation qui a été fait de Francisation Québec entre le 1er juin 2022 et 1er juin 2023 avant d'être adoptée comme plateforme unique pour la francisation.*

En ce qui concerne les questions 1 et 3, nous vous transmettons ci-joint les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Concernant la question 2, le Ministère ne détient pas l'information granulaire demandée. Conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) (en annexe), il est cependant possible de consulter une partie des renseignements demandés à la page 17 du Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Ministère, disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2023-2024_MIFI.pdf

Pour ce qui est de la question 4, nous vous informons que le document visé par votre demande n'est pas détenu par le Ministère. En effet, en dépit des recherches effectuées, aucun document contenant les renseignements visés n'a été repéré. Or, selon les dispositions de l'article 1 de la Loi, cette dernière s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Sébastien Laberge
Responsable substitut de l'accès
aux documents et de la protection
des renseignements personnels

p.j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

Montants alloués par le ministère d'immigration, francisation et intégration au ministère de l'éducation pour la francisation des adultes:

Année financière	Total
2023-2024	104,4 M\$
2024-2025	114,4 M\$

Tableau du nombre de personnes sur la liste d'attente de Francisation Québec par région administrative :

Régions administratives	Nb de personnes en attente - Données opérationnelles en date du 25 novembre 2024
Abitibi-Témiscamingue	241
Bas-Saint-Laurent	200
Capitale-Nationale	2141
Centre-du-Québec	869
Chaudière-Appalaches	1216
Côte-Nord	79
Estrie	878
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	74
Lanaudière	665
Laurentides	739
Laval	1860
Mauricie	338
Montréal	5898
Montréal	19612
Nord-du-Québec	59
Outaouais	1087
Saguenay-Lac-Saint-Jean	393
Information non disponible	132
Total	36 481

Source : Direction du registraire de Francisation Québec, données extraites en date du 25 novembre 2024, données opérationnelles.

Note : L'instauration d'une porte unique pour les services gouvernementaux d'apprentissage du français permet une meilleure coordination en créant une seule liste d'attente à l'échelle du Québec plutôt que des listes d'attentes locales. Francisation Québec connaît actuellement des taux de participation record et sans précédent. Malgré cette participation record, nous sommes conscients qu'un nombre important de personnes sont toujours en attente pour commencer un cours de français, alors que la demande atteint un niveau jamais vu auparavant.

Au 25 novembre 2024, plus de 36 000 personnes étaient en attente pour commencer un cours de français. Francisation Québec continue à recevoir en moyenne plus de 200 demandes par jour pour un premier cours de français via sa plateforme Apprendre le français. À noter qu'il s'agit de données opérationnelles qui varient hebdomadairement. Par ailleurs, Francisation Québec fait parvenir un bref sondage aux personnes en attente afin de confirmer leur intérêt et leurs disponibilités, ce qui permet d'éviter les désistements et de maximiser la participation en classe.